



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ES POUZAC



ARTICLE 1 : LE BUT DU RÈGLEMENT

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association ES Pouzac Tennis de Table dans le cadre de ses statuts. Il est remis à chaque adhérent. Toute modification du règlement intérieur sera notifiée aux adhérents. (Les statuts et le règlement intérieur sont consultables au bureau du club et sur le site internet du club). Il ne s'agit pas de contraintes mais de règles qui permettent à tous de mieux vivre dans notre association.

ARTICLE 2 : RESPECT DU RÈGLEMENT

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association ES Pouzac Tennis de Table dans le cadre de ses statuts. Il est remis à chaque adhérent. Toute modification du règlement intérieur sera notifiée aux adhérents. (Les statuts et le règlement intérieur sont consultables au bureau du club et sur le site internet du club). Il ne s'agit pas de contraintes mais de règles qui permettent à tous de mieux vivre dans notre association.

ARTICLE 3 : LE COMITÉ DIRECTEUR

Le comité directeur est élu lors de l'assemblée générale. Tout adhérent peut poser sa candidature (hors salariés et prestataires de service du club) au comité directeur.

ARTICLE 4 : LE BUREAU

Le bureau est élu par le comité directeur.

ARTICLE 5 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Tous les membres sont convoqués, au moins deux semaines avant, pour l'assemblée générale annuelle. Un membre absent peut donner pouvoir écrit à un autre membre pour le représenter. Les décisions prises lors des assemblées générales (les sujets de l'AG étant préparés par réunion préalable du conseil d'administration (CA), sont acquises à la majorité simple (en un seul tour) des membres présents. Plusieurs votes pourront être demandés à statuer sur différents points de l'ordre du jour. Tout adhérent peut poser sa candidature (hors salariés et prestataires de service du club) au conseil d'administration. Le bureau est élu par le CA à l'issue de l'assemblée générale.

ARTICLE 6 : LE CLUB

Affiliation FFTT : 11650004

Site internet : <https://espouzac.sportsregions.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/espouzac>

Salle d'entraînement : Salle Pierre Jérôme

Adresse : Avenue de La Mongie

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute personne désireuse de s'entraîner et jouer à l'ES Pouzac se doit de posséder une licence / une assurance délivrée par la FFTT.

Elle devra fournir :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table délivré par un médecin ;
- S'inscrire sur la plateforme YAPLA, en prenant soin de vérifier les informations transmises ;
- Accepter le présent règlement et ses annexes ;
- Signer le document concernant le droit à l'image ;
- Fournir le paiement de la cotisation annuelle.

ARTICLE 8 : LA COTISATION

La cotisation est un forfait comprenant :

- La part fédérale ;
- La part ligue ;
- La part comité ;
- La part d'adhésion au club.

Le règlement de la cotisation complète est obligatoire et définitivement acquis, aucun remboursement ne sera effectué.

À défaut de règlement, aucune licence ne sera délivrée. Le comité directeur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un membre s'il n'est pas à jour de ses règlements de la précédente saison.

ARTICLE 9 : LA SALLE ET LE MATÉRIEL

- Interdit de fumer dans la salle ;
- Le matériel doit être respecté (tables, filets, tables de marque, marqueurs, robots, balles, séparations) ;
- Après chaque compétition, la salle doit être remise en ordre ;
- Interdit aux jeunes de moins de 18 ans de manipuler ou déplacer des tables, sauf s'il est accompagné d'un adulte ;
- Après chaque entraînement ou match, toutes les balles doivent impérativement être ramassées et les bouteilles d'eau mises à la poubelle.
- Les horaires d'ouverture de la salle ainsi que les horaires d'entraînement sont affichés devant la salle, sur le site internet ainsi que sur le facebook du club.
- La gestion des clés incombe au président. Le porteur d'une clé s'engage à ne pas la dupliquer ou à la prêter sans accord.
- Il devra la restituer sur simple demande.

ARTICLE 10 : TENUE SPORTIVE

En compétition et à l'entraînement, une tenue sportive est obligatoire (short, t-shirt, chaussure de sport d'intérieur). En compétition par équipe et individuelle, le port du maillot du club est obligatoire. Afin de respecter l'intimité de chacun, il est obligatoire de se changer dans les vestiaires du club.

ARTICLE 11 : CLUB HOUSE, CUISINE ET BUREAU

Le club met à votre disposition du matériel de restauration, de cuisine et de nettoyage (tables, four, micro ondes, lave vaisselle...). Il est indispensable que chacun respecte les consignes d'utilisation et s'assure toujours que les lieux soient propres après son passage. Le club house et cuisine devront être propres et rangés. L'accès et l'utilisation du matériel de bureau (ordinateur, archives...) sont strictement réservés aux personnes désignées par le comité de direction.

ARTICLE 12 : ASSURANCE, VOLS ET DÉGRADATIONS

Le fait d'être licencié couvre tous les joueurs en cas d'accident selon le contrat d'assurance de notre fédération. Chaque adhérent ou son représentant légal sera libre de prendre toutes assurances complémentaires qu'il jugera nécessaire.

L'ES POUZAC Tennis de Table ne peut être tenue pour responsable des vols ou dégradation d'effets personnels appartenant aux adhérents, compétiteurs ou accompagnateurs.

ARTICLE 13 : COMPÉTITIONS

Le joueur doit :

- Participer aux compétitions pour lesquelles il s'est inscrit en début de saison ;
- Informer les responsables le plus tôt possible d'une absence ;
- Respecter les règles du tennis de table et avoir un esprit sportif ;
- Donner une bonne image du club (accueil, sportivité, respect de l'adversaire, de l'arbitre, de ses coéquipiers,..) ;
- Chaque parent dont le ou les enfants font des compétitions s'engage à assurer plusieurs déplacements.

ARTICLE 14 : SÉCURITÉ

Pour les adhérents mineur, les représentants légaux doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur dans les locaux. Le club n'est pas responsable des mineurs en dehors de la salle.

ARTICLE 15 : SANCTIONS

Le comité directeur peut se réunir pour statuer sur tout manquement aux règles du présent règlement.

Les sanctions éventuelles pourront aller du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

Les amendes dues à des manquements au règlement fédéral sont à la charge des joueurs (forfait non justifié, défaut de maillot, feuille de match etc...).

ARTICLE 16 : ENTRETIEN DE LA SALLE

Les vestiaires ainsi que la cuisine sont entretenues par le personnel de la commune. L'entretien de la salle ainsi que du matériel est assuré par l'association. Afin que les locaux restent propre, merci de respecter l'état de propreté du lieu.

Le responsable de la salle (membre du bureau, capitaine d'équipe, entraîneur) doit s'assurer en partant que toutes les lumières sont éteintes, de même pour le chauffage et que chaque porte soit fermée.

ARTICLE 17 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le club participe aux potentiels frais due aux compétitions :

Compétitions par équipes :

- 10€ par joueur pour le repas si le match se déroule après Toulouse (2h de route)
- XX€ par joueur pour la nuit si nécessité de dormir sur place (finales par équipes, match à plus de 4 heures de route)

Les frais de transports liées aux compétitions (niveau régional et national) peuvent être remboursées sur demandes, à hauteur de xx€/km

Compétitions individuelles :

- Niveau national : participation à XX% du total des dépenses (nuit + repas) dans la limite de XX€

ARTICLE 18 : LA MAIRIE DE POUZAC

La mairie de Pouzac prête la salle Pierre Jérôme ainsi que la salle omnisport à titre gracieux. Pour cela, il convient de respecter ces lieux et d'en assurer leur propreté. Le conseil d'administration de l'ES POUZAC souhaite remercier la mairie de Pouzac pour cela.

ARTICLE 19 : LE RGPD

Afin de protéger vos données personnelles, l'ES POUZAC s'engage vis à vis du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD). Vous pouvez demander à rectifier ou supprimer vos données à tout moment en contactant : es.pouzac@gmail.com

ARTICLE 20 : LES CHARTES DE L'ES POUZAC

Annexées à ce règlement intérieur, l'ES POUZAC Tennis de Table a défini des chartes concernant trois domaines :

- Le développement durable ;
- La bonne conduite au sein du club ;
- Zéro tolérance pour les violences.

L'objectif de ces chartes, qui sont affichées au sein de la salle Pierre Jérôme, est de mettre en avant la nécessité de tous afin que le club puisse grandir avec valeurs importantes pour tous. Chaque manquement à ces chartes peut entraîner des sanctions (article 15).

Règlement établi et approuvé par le conseil d'administration de l'ES POUZAC, à Pouzac, le 30 juillet 2023.

Baptiste CAM
Président de l'ES Pouzac

Aymeric GRAGNON
Vice-Président de l'ES Pouzac

